Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET

DE LA SOMME

Amiens, 28 décembre 2018

Communiqué de presse

Des mesures de police administrative prises à l'occasion des éventuels manifestations ou attroupements

Dans la perspective d'éventuels rassemblements non déclarés, attendus du 28 décembre 2018 au 2 janvier 2019 , Philippe De Mester, préfet de la Somme, a arrêté une série de mesures de police administrative afin de prévenir tous risques d'incidents.

Aussi, afin d'éviter que se reproduisent les événements du samedi 22 décembre 2018 où une manifestation des « gilets jaunes » a provoqué de graves troubles à l'ordre public aux abords et en centre ville d'Amiens, sont interdits :

- A compter du vendredi 28 décembre 2018 à 20 heures jusqu'au mercredi 2 janvier 2019 à 8 heures, tout type de manifestation et d'attroupement sur la voie publique aux abords et en centre ville d'Amiens, incluant les parkings de la Hotoie et du Cirque Jules Verne (voir plan en pièce jointe) ;

- A compter du vendredi 28 décembre 2018 à 17 heures jusqu'au 2 janvier 2019 à 8 heures, la vente à emporter, la détention et la consommation sur la voie publique de boissons alcoolisées du 3ème au 5ème groupes ;

- A compter du vendredi 28 décembre 2018 à 17 heures jusqu'au mercredi 2 janvier 2019 à 20h00, la vente, l'achat, la distribution et le transport de carburants et d'acide chlorhydrique dans tout récipient transportable, sauf nécessité justifiée par le client ;

- A compter du vendredi 28 décembre 2018 à 17 heures jusqu'au mercredi 2 janvier 2019 à 20 heures, la vente, le transport et l'utilisation d'artifices de divertissements des groupes F2 à F4 ou C2 à C4 ;

- A compter du vendredi 28 décembre 2018 à 20 heures jusqu'au mardi 2 janvier 2019 à 8 heures, le port et le transport d'équipements individuels de protection des voies respiratoires.

Service communication et représentation de l'Etat
03 22 97 81 48 ■ 06 12 32 76 34 ■ pref-communication@somme.gouv.fr
Le portail des services de l'Etat dans la Somme : http://somme.gouv.fr